



Ministère chargé de
l'environnement

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n°..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le __ / __ / ____.

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation de la VN 25 à Solaize

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté Urbaine de Lyon

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Le responsable du Service Ingénierie
Bernard Garnier

RCS / SIRET

12 46 91 00 24 5 00 01 91

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Catégorie 6d : Infrastructures routières, toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Route d'une longueur de 500m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'une voie nouvelle d'environ 500m située entre la rue du Rhône et la rue Gilbert Descrottes sur la commune de Solaize. Le gabarit de la voie nouvelle sera d'environ 10m de large, en 2x1 voies.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de la voie nouvelle consistent en :

- la desserte d'une zone de lotissement existante et d'une zone urbanisable
- Le soulagement du trafic sur la rue des Eparviers, rue étroite comportant de nombreux passages en sens unique

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prendra place sur des zones déjà urbanisées durant une période de 12 mois. Une première phase de 4 mois concernera la réalisation des travaux d'assainissement (mise en place d'un réseau séparatif). Une deuxième phase de 8 mois permettra la réalisation de la voirie et des éléments paysagers alentours. Les travaux se feront hors circulation générale, tout en maintenant les accès pour les riverains et services, de fin 2013 à fin 2014

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voie nouvelle constituera une voie de desserte de Niveau 1 de desserte Locale. Le trafic prévu sur cette voie nouvelle est de l'ordre de moins de 700 véhicule par jour à l'horizon 2035. Le projet présente une chaussée de 6.30 de large permettant le croisement éventuel de bus et un double trottoir de 1.85m minimum. Sur la partie centrale, le profil est élargi et accueille une dizaine de places de stationnement

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Concertation L300-2 du code de l'urbanisme (Bilan approuvé par le Conseil Communautaire du 21 mai 2012)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de projet, si l'étude d'impact est exigée

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur : 500	mètre
Largeur : 10 sur l'ensemble du tracé, avec surlargeure à 15 en partie centrale	mètre
Assiette : 5700	mètre-carré

4.6 Localisation du projet

Adresse

Entre la rue du Rhône et la rue Gilbert
Descrottes ,
Commune de Solaize

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 45 ° 38 ' 25 " 7 Lat. 4 ° 50 ' 06 " 2

Point d'arrivée : Long. 45 ° 38 ' 10 " 5 Lat. 4 ° 50 ' 07 " 9

Communes traversées :

Commune de Solaize

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet concerne principalement un secteur urbanisé à vocation unique d'habitat et emprunte des voiries de desserte actuellement privées. Il traverse également un secteur à vocation agricole classé en zone "à urbaniser". Ce secteur agricole est actuellement utilisé comme prairie (fauche et/ou pâturage) et ne présente qu'une faible sensibilité environnementale

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

PLU du Grand Lyon, approuvé au 11 juillet 2005, opposable au 5 août 2005, mise à jour n°10 au 2 Avril 2012

Règlement applicable à la zone de projet :

UD2a - AUD2a-UA2 et ER Voirie

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRni Rhône et Saône - secteur saône aval - approuvé le 05/06/2008 PPRni de la vallée de l'Ozon - approuvé le 09/07/2008 PPRT de Feyzin Solaize - prescrit le 15/01/2009
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Borne milliaire de l'époque romaine à 500m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	terre végétale : environ 700m ³ déblais : environ 2800m ³
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	remblais en grave naturelle ou matériaux recyclés : environ 3500m ³
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la nouvelle voirie entraînera une diminution et une fragmentation d'espaces agricoles peu riches en terme de biodiversité. Le projet induira également la destructions de quelques arbres isolés, mais conservera les arbres remarquables protégés par des EBC.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la nouvelle voirie entraînera une diminution de l'ordre de 2500m ² d'espaces agricoles. Outre la diminution de ces surfaces, il entraînera également une fragmentation du parcellaire.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La génération de trafics actuellement limitée aux accès riverains induira une hausse des niveaux sonores le long de la voie nouvelle. Toutefois, le trafic restant limité, une modélisation acoustique sommaire fait apparaître des niveaux sonores ne dépassant pas les 50dB(A) en façade (Laeq 6h-22h)	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La génération de trafics induira la production de gaz polluants automobiles. Toutefois, le trafic estimé de moins de 700 véhicules par jour est principalement du au report de trafic des autres voiries (70%). Les nouvelles émissions de gaz polluants devraient donc être insignifiantes
		Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le recueil des eaux pluviales sur voiries avec un rejet au réseau d'assainissement
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le périmètre de protection d'une borne milliaire romaine, sans toutefois qu'il n'y ait de covisibilité avec celle-ci. En outre, le projet nécessitera la modification d'un mur en galets penchés typique que l'on retrouve en plusieurs endroits de la commune. Les éventuels soutènements nécessaires au projet pourront reprendre la forme de ce muret	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'état initial de l'environnement réalisé par SOBERCO Environnement permet de conclure à des enjeux limités du site d'étude. Le projet peut faire l'objet d'une dérogation d'étude d'impact du fait :

- d'un territoire peu sensible car majoritairement urbanisé. En outre, les principaux milieux naturels présents au droit du site d'étude sont des milieux agricoles ne présentant pas d'intérêt particulier en terme de biodiversité
- d'une emprise du projet peu importante (de l'ordre de 5700m²) et d'aménagements simples. En outre, le tronçon créé ne devrait supporter qu'un trafic faible de l'ordre de moins de 700 véhicules par jour, ne perturbant pas le calme acoustique constaté sur le secteur.

De plus, le projet intégrera des éléments d'aménités environnementales pour les riverains :

- réduction du trafic sur la rue des éparviers, non adaptée car étroite
- aménagement de trottoirs accessibles et places de stationnements pour les riverains et plateaux surélevés pour sécuriser les carrefours

Les études préalables de trafics et les mesures acoustiques réalisées ont permis une modélisation acoustique, qui conclu à des niveaux sonores en façade le long de la VN25 inférieure à 50dB. La voirie ne générera donc pas de nuisances acoustiques supplémentaires.

Enfin, le projet prévoit également la mise en place d'un réseau séparatif d'assainissement, sur lequel pourront être raccordées les habitation du lotissement des éparviers. En outre, le site à aménager se trouve en amont d'une zone soumise fréquemment à des problèmes d'inondation liés à du ruissellement de surface et des réseaux mis en charge, le réseau de gestion des eaux pluviales sera surdimensionné pour accepter un événement de type q=50 ans afin de palier à ces problèmes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Etat initial de l'environnement	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lyon

le,

2 / 07 / 2012

Signature

Bernard GARNIER

Responsable du service Ingénierie